

10-INT-365

Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 23 MARS 2010

Scanné le 24 MARS 2010

Interpellation

Vespa velutina ou le frelon asiatique

Le frelon asiatique est un prédateur redoutable des ruchers. L'abeille européenne *Apis mellifera*, n'a pas encore développé de stratégie de lutte efficace contre ce prédateur.

Toujours est-il que le *Vespa Velutina* ou frelon asiatique est désormais bien installé chez nos voisins français où les pouvoirs publics sont restés sans réactions véritablement concrètes et sont maintenant débordés vu l'extrême rapidité de son expansion qui est particulièrement inquiétante, plus de vingt départements sont déjà touchés. Sa progression se poursuit à un rythme d'une centaine de kilomètre par an. Chaque nid produit 20 à 30 fondatrices pour l'an suivant. Le frelon résiste à des températures de moins 10 degrés.

En Europe le nid de ces frelons peut mesurer de 40 à 80 cm de diamètre jusqu'à plus d'un mètre de hauteur. La plupart des nids sont construits dans les arbres en hauteur, et de ce fait, ils ne sont souvent repérables qu'après la chute des feuilles. L'abeille domestique est sa proie préférée, les frelons se relaient pour foncer sur les butineuses au moment où elles entrent dans la ruche et ceci dès le printemps. Les abeilles sont tuées une à une et les proies emportées par les frelons pour nourrir leurs oeufs. C'est en juillet que la pénurie d'insectes se remarque, pénurie qui a un impact évident sur la reproduction des diverses espèces végétales.

10 à 15 frelons suffisent à la condamnation d'une ruche. C'est la diversité de l'entomofaune toute entière qui est mise en péril par le prédateur *Vespa Velutina* car c'est aussi un prédateur pour d'autres populations d'insectes indigènes.

Il s'attaque également aux fruits et aux raisins.

Dérangé, il s'avère très dangereux, en France plusieurs victimes ont été dénombrées.

Il est évident qu'il faudra être attentif à ne pas utiliser des moyens risquant de nuire à d'autres insectes ou à l'environnement en général.

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant de ce futur fléau pour nos apiculteurs et la pollinisation ?
2. Quelle est la situation en Suisse et dans notre canton ? Et quel est son développement en France?(1)
3. Quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il prendre pour lutter contre le *Vespa Velutina* ? A-t-il déjà eu des contacts avec la Confédération à ce sujet ?(2)
4. Les gardes pêches, faunes et forestiers vont-ils être mis au courant et recevoir une formation pour l'observation et la destruction de ce prédateur ?

Pierre Guignard et consors

Lausanne, le 23 mars 2010

Claudine Dind

Sylvie Villa

Dominique Bonny

Pierre-André Gaille

- 1) **Stratégie pour la promotion de l'apiculture suisse** Rapport du groupe de travail institué par l'OFAG suite à la motion Gadiant «Promouvoir l'apiculture en Suisse» 19 juin 2008 pages 24-25/47. Ce rapport évoquait déjà ce danger
- 2) idem

Pde Souhaitz développer